Objet : Modification budgétaire N° 1 –
Exercice 2022 - Approbation

Voorwerp : Begrotingswijziging Nr. 1 –
Dienstjaar 2022 - Goedkeuring

RAPPORT AU CONSEIL

Bruxelles, le 08 juin 2022

Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Nous avons l'honneur de vous présenter la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2022.

Cette modification est nécessaire dans la mesure où le budget 2022 a été élaboré dans le courant du second semestre 2021 et que, depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en considération dans les budgets.

Pour information, la colonne « Budget 2022 M » des tableaux ci-après tient compte du correctif budgétaire.

Cette modification se **présente en équilibre** et n'engendre donc aucune incidence financière **sur la dotation communale.**

2. Récapitulatif de la modification budgétaire 2022 n°1

2.1. Récapitulatif du budget d'exploitation (tenant compte du correctif budgétaire)

Recettes	**Budget 2022 M**	**Augmentation**	**Diminution**	**NV Budget**
Prestations	91.015.400	553.100	133.600	91.434.900
Transferts	236.818.916	2.425.400	0	239.244.316
Produitds financiers	3.700	0	0	3.700
Prélèvements	9.882.303	390.900	0	10.273.203
Facturation interne	22.558.503	390.900	0	22.949.403
Total Recettes	**360.278.822**	**3.760.300**	**133.600**	**363.905.522**
Dépenses	**Budget 2022 M**	**Augmentation**	**Diminution**	**NV Budget**
Frais Personnel	153.533.700	192.900	0	153.726.600
Fr. Fonctionnement	34.384.700	852.400	206.100	35.031.000
Redistribution	130.659.800	2.628.800	188.000	133.100.600
Charges financières	5.716.600	0	0	5.716.600
Prélèvements	196.900	0	0	196.900
Facturation interne	22.558.503	390.900	0	22.949.403
Total Dépenses	**347.050.203**	**4.065.000**	**394.100**	**350.721.103**
Résultat reporté	**188.381**	**0**	**0**	**188.381**
Résultat d'exploitation	***13.228.619***	***-304.700***	***260.500***	***13.184.419***
Amortissements	-13.417.000	0	44.200	-13.372.800
Résultat Global	**0**	**-304.700**	**304.700**	**0**

Cette modification tient compte des éléments suivants :

- l'augmentation constatée au niveau des aides équivalentes au revenu d'intégration récupérables à 100% auprès de Spp'Is suite à la crise ukrainienne ;
- la prolongation du subside fédéral Covid (octroi d'une prime de 25 €/mois) jusqu'au 31/03/2022 ;
- le paiement en 2022 de la prime unique Iriscare de 350 € à destination des professionnels de la santé des MR-MRS publiques accordée fin 2021 et la restitution du solde perçu à Iriscare ;
- le détachement d'un membre du personnel à l'administration du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour une période de 3 mois (01/04/2022 au 30/06/2022) dans le cadre d'un programme d'accueil pour les réfugiés ukrainiens qui fuient leur pays suite à l'invasion russe fin février ;
- la modification de la procédure de paiement des frais de transport des résidents à charge des MR et MRS ;
- la convention de mise à disposition temporaire et à titre précaire par le CPAS de Bruxelles de l'aile H du bâtiment « Bordet » dans le but de permettre à Fédasil d'y

loger des demandeurs d'asile ; ce qui induit des modifications budgétaires tant en recettes (indemnités d'occupation) qu'en dépenses (frais d'entretien et de surveillance du bâtiment) ;

- la révision à la hausse du Fonds fédéral Gaz/Electricité (volet aides et personnel) qui engendre une augmentation à due concurrence des budgets en aides énergie et en frais de personnel ;
- la révision à la hausse du stock de la Régie et des achats de matériel d'entretien ;
- la réservation de 7 places supplémentaires à la crèche Espace Enfance 2 (quartier Marolles) pour le personnel ISP du CPAS et notamment les travailleurs en emploi d'insertion et les personnes accompagnées dans le cadre de leur recherche d'emploi par le département de l'Emploi ;
- les remises en états locatifs de différents logements Renobru, la révision à la hausse de certains frais et la prolongation de contrats envers les propriétaires ;
- l'accord de principe du CAS sur la clé de répartition budgétaire entre dépenses ordinaires et extraordinaires dans le cadre du subside Cocom 2022 ;
- l'accord de principe du CAS sur la clé de répartition budgétaire pour les partenaires culturels dans le cadre des mesures de promotion de la participation et de l'activation sociale des usagers des services du CPAS financées par le Spp'Is ;
- la perception d'un arriéré ONSS dans le cadre des accords sociaux 2020 pour le secteur des soins à domicile ;
- le prélèvement du solde des bénéfices de la soirée organisée par le Home Juliette Herman pour financer une partie des frais d'activité de leur camp d'été ;
- des variations constatées en fonction des suivis budgétaires au niveau des budgets de fonctionnement
    - augmentation constatée au niveau des factures d'essence, des précomptes immobiliers pour le secteur non-bâti et des frais d'énergie et d'entretien des logements pour personnes âgées ;
    - moindres dépenses constatées au niveau des budgets de téléphonie et de manifestations en faveur du personnel ;
- l'économie budgétaire constatée au niveau des amortissements d'emprunt du service du linge ;

2.2. Récapitulatif du budget d'investissement

Recettes	**Budget 2022M**	**Augmentation**	**Diminution**	**NV Budget**
Interventions	24.038.500	40.000	685.400	23.393.100
Aliénations	4.927.000	0	0	4.927.000
Financements	15.966.400	52.600	54.600	15.964.400
Prélèvements	21.500.500	0	6.548.700	14.951.800
Facturation interne	46.289.100	0	6.548.700	39.740.400
Total Recettes	**112.721.500**	**92.600**	**13.837.400**	**98.976.700**
Dépenses	**Budget 2022**	**Augmentation**	**Diminution**	**NV Budget**
Contributions	100.000	2.000	0	102.000
Investissements	40.980.000	92.600	7.290.700	33.781.900
Dette	13.980.800	0	44.200	13.936.600
Prélèvements	24.788.600	0	0	24.788.600
Facturation interne	46.289.100	0	6.548.700	39.740.400
Total Dépenses	**126.138.500**	**94.600**	**13.883.600**	**112.349.500**
Résultat d'investissement	***-13.417.000***	***-2.000***	***46.200***	***-13.372.800***
A reporter dans le résultat d'exploitation	13.417.000	0	-44.200	13.372.800
Résultat Global	**0**	**-2.000**	**2.000**	**0**

La diminution de 7.198.100 € observée à la rubrique "Investissements" s'explique d'une part, à concurrence de -7.290.700 € par le report des projets immobiliers Pacheco, Masoin, Hembeeck et van der Weyden, d'autre part, à concurrence de 52.600 € par l'adaptation nécessaire des crédits budgétaires pour l'achat d'un clark et de deux véhicules au niveau de la Régie et enfin, à concurrence de 40.000 € par l'aménagement de l'accueil de la rue Haute 296 financé par la COCOM.

L'augmentation de 2.000 € observée à la rubrique "Contributions" s'explique par la restitution à la Ville du trop-perçu dans le cadre de la refacturation des coûts liés à construction de la crèche sur le site Bruyn Est.

Les modes de financement ont été adaptés en fonction de ces modifications budgétaires.

La diminution de 44.200 € observée au niveau de l'article budgétaire "amortissement en capital des emprunts" de la rubrique "Dette" s'explique par l'adaptation nécessaire des crédits budgétaires suite au suivi budgétaire.

3. Propositions

- Vu l'arrêté du 19 février 1998 du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale fixant les plans comptables applicables à la comptabilité des centres publics d'action sociale de la région bilingue de Bruxelles-Capitale ;
- Vu l'article 14 § 1 et 3 de l'Arrêté du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune du 26 octobre 1995 portant règlement général de la comptabilité des centres publics d'action sociale de la Région de Bruxelles - Capitale ;
- Considérant la nécessité d'adapter les crédits budgétaires ;
- Considérant que la présente modification budgétaire est présentée en équilibre et n'engendre aucune incidence financière sur la dotation communale ;

Veuille le Conseil de l'Action Sociale :

a) Arrêter la présente modification budgétaire portant modification aux budgets d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2022 du C.P.A.S de Bruxelles ;

b) Autoriser l'envoi de la présente modification budgétaire aux autorités de tutelle aux fins d'approbation ;

Le Directeur, La Directrice générale,

Diamantis **ANTONIOU** Nathalie **ANDRÉ**

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION 1

2. RECAPITULATIF DE LA MODIFICATION BUDGETAIRE 2022 N°1 2

2.1. Récapitulatif du budget d'exploitation (tenant compte du correctif budgétaire)..... 2

2.2. Récapitulatif du budget d'investissement..... 4

3. PROPOSITIONS..... 5